

PLAN D'ACTIVITÉS ANNUEL POUR 2023 du COMITÉ CONSULTATIF PUBLIC MIXTE (CCPM)

CONTEXTE

Le Comité consultatif public mixte (CCPM) est l'un des trois organes constitutifs de la Commission de coopération environnementale (CCE), avec le Conseil et le Secrétariat, et il est composé de neuf citoyens bénévoles, trois de chaque pays, désignés par leur gouvernement respectif.

CONFORMÉMENT au paragraphe 6(6) de l'*Accord de coopération environnementale* (ACE) conclu entre les gouvernements fédéraux du Canada, du Mexique et des États-Unis, qui stipule que « [l]e Comité consultatif public mixte prépare, en consultation avec le Conseil, un plan d'activités annuel », le présent plan est élaboré en vue de donner suite aux six priorités stratégiques énoncées dans le [Plan stratégique de la CCE pour 2021 à 2025](#) ainsi que dans le programme de travail concerté de la CCE.

PRIORITÉS DU CCPM POUR 2023

Le CCPM s'engage à appuyer la mission de la CCE, qui consiste à faciliter une coopération efficace et la participation du public en vue de préserver, de protéger et d'améliorer l'environnement en Amérique du Nord. Il continuera donc à soutenir les efforts de la CCE destinés à stimuler la diversification du public qui participe à ses activités et à son programme de travail concerté, notamment grâce à l'organisation d'événements et de consultations publiques. Le Plan stratégique de la CCE pour 2021 à 2025, l'*Accord de coopération environnementale* (ACE) et le chapitre 24 de l'*Accord Canada-États-Unis-Mexique* (ACEUM) définissant les domaines généraux de coopération en Amérique du Nord, en **2023**, le CCPM se fondera sur ce plan et ces deux accords, ainsi que sur les connaissances écologiques traditionnelles (CET) et les points de vue autochtones à titre de thèmes transversaux, pour centrer ses efforts sur les éléments suivants :

Le renforcement de la collaboration avec les autres organes constitutifs de la CCE et le Groupe de spécialistes des CET (GSCET)

Ce renforcement consiste à continuer :

- de tirer parti des efforts récents visant à multiplier les discussions, au moyen de rencontres informelles et de communications, avec les membres du Conseil et leurs représentants suppléants du Canada, du Mexique et des États-Unis;

- de chercher des occasions d'intensifier la collaboration, grâce à des vidéoconférences, des réunions et des activités conjointes, avec le Groupe de spécialistes des connaissances écologiques traditionnelles (GSCET);
- d'appuyer le GSCET et les efforts de la CCE consistant à tenir davantage compte des CET et des points de vue autochtones dans le cadre de ses programmes et activités;
- de soutenir la CCE et de tirer parti de ses récentes réussites afin d'intensifier la participation du public et la diffusion de ses travaux et de ceux du CCPM, notamment en collaborant davantage avec les intervenants pertinents, dont le milieu universitaire, les centres de recherche, les organismes non gouvernementaux, etc.;
- d'appuyer les efforts que déploient les Parties pour s'assurer que les représentants de la CCE, les membres du CCPM et des spécialistes se voient octroyer des privilèges et des immunités comparables dans les trois pays;
- de soutenir les efforts que déploie la CCE afin que davantage de jeunes et de collectivités qui favorisent la justice environnementale participent à ses programmes et activités.

La mise en œuvre du projet intitulé *Promotion de la consommation responsable des produits forestiers*, qui sera placé sous la direction du CCPM

- Parachever la description du projet.
- Entreprendre sa mise en œuvre.

La crise climatique

- Continuer à tirer parti des efforts visant à intensifier l'échange de connaissances, les discussions avec le public et sa mobilisation en Amérique du Nord, grâce aux activités qu'organise le CCPM dans l'optique d'atténuer les changements climatiques et de s'y adapter, en abordant les sujets suivants :
 - Les CET et les points de vue autochtones.
 - La justice environnementale.
 - La détermination des moyens de réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) qui présentent un intérêt trilatéral et s'avèrent efficaces (p. ex. le rôle des ports dans l'atténuation des changements climatiques, l'atténuation des émissions de méthane, les lignes de transmission transfrontalières, les émissions transfrontalières, les tarifs douaniers et les coûts sociaux).

L'eau

- S'appuyer sur les résultats fructueux du webinaire organisé en 2021 par le CCPM sur les eaux transfrontalières afin d'intensifier l'échange de connaissances et les discussions publiques grâce aux activités qu'organise le CCPM, en abordant les sujets suivants :
 - Les pratiques de gestion des eaux transfrontalières.
 - Les pratiques avant-gardistes qui favorisent la durabilité des ressources en eau dans les principaux secteurs économiques (p. ex. l'agriculture, les services municipaux, la foresterie, l'industrie, les mines et l'énergie), tout en s'attaquant aux répercussions environnementales transfrontalières.

- Les pratiques exemplaires et les normes visant l'utilisation efficace de l'eau dans les secteurs public et privé, ce qui inclut les infrastructures de recyclage des déchets solides et des eaux usées, et le traitement de l'eau.
- Les pratiques durables de gestion de l'eau et les outils qui favorisent la résilience des êtres humains et des écosystèmes (atténuation et adaptation) aux changements climatiques.
- Aider le GSCET, s'il y a lieu, à mettre en œuvre le projet intitulé *Méthodes de gestion de l'eau douce des collectivités autochtones en Amérique du Nord*.

Le commerce et l'environnement

- Organiser une table ronde virtuelle afin de déterminer les possibilités :
 - de favoriser les progrès dans le domaine de l'environnement et de nouveaux domaines, dont l'énergie verte et la production de carburant d'hydrogène, en vue de contribuer à la transition à une société plus durable;
 - de rendre le commerce en Amérique du Nord plus vert et plus inclusif, en appuyant les producteurs de biens durables, et en créant les conditions et les incitatifs nécessaires à une collaboration et à une protection environnementales accrues entre les trois pays;
 - de promouvoir la production durable dans différents secteurs (p. ex. l'agriculture).

Au cours de ces activités, le CCPM cherchera à tenir compte des points de vue autochtones, que ce soit dans ses travaux et dans les événements qu'il organisera, tout en respectant les relations avec les collectivités autochtones. Cela inclura le recours aux CET, s'il y a lieu, à la suite d'un consentement préalable libre et éclairé, et culturellement approprié.

L'exécution d'autres fonctions à la demande du Conseil

- Conformément au paragraphe 6(4) de l'ACE, le CCPM est appelé à mener d'autres activités durant l'année civile.

CALENDRIER D'ACTIVITÉS PROPOSÉ

DATE	ACTIVITÉ	AUTRES RENSEIGNEMENTS
Le 30 janvier 2023	Réunion consacrée à l'examen des propositions reçues en vue de l'octroi d'une subvention du Programme EJ4Climate. *	* Participation de la présidente du CCPM.
Les 7 et 8 mars 2023	Réunion conjointe du CCPM et du GSCET à Montréal (les 7 et 8 mars – le matin).	Le programme de la réunion comprendra une excursion dans une collectivité autochtone située près de Montréal.
	Séance de travail du CCPM à Montréal (le 8 mars – l'après-midi).	

Le 23 mars 2023	Réunion (virtuelle) des représentants suppléants. *	* Participation de la présidente du CCPM.
Le 3 ou le 4 mai 2023 (à confirmer)	Réunion en personne des représentants suppléants au Canada. *	* Participation de la présidente du CCPM.
En mai 2023	Atelier-webinaire préalable à la session du Conseil (à confirmer) (<i>thème précis à déterminer</i>).	
Les 27, 28 et 29 juin 2023	Réunion conjointe en personne du CCPM et du GSCET (le 27 juin – l’après-midi).	Lieu : Victoria (Colombie-Britannique), Canada.
	Tribune publique du CCPM (en mode hybride) (<i>thème précis à déterminer</i>) (le 28 juin).	
	Séance à huis clos et séance du Conseil (le 29 juin).	
À l’automne 2023	Participation à l’atelier trinational dirigé par le GSCET (Mexique), organisé dans le cadre du projet intitulé Méthodes de gestion de l’eau douce des collectivités autochtones en Amérique du Nord (troisième activité).	
À l’automne 2023	Session ordinaire 23-02 du CCPM au Mexique (<i>lieu et thème précis à déterminer</i>).	
À l’automne 2023	Réunion conjointe avec les représentants suppléants de la CCE en marge de la session ordinaire 23-02 du CCPM au Mexique (à confirmer).	
À l’automne ou à l’hiver 2023	Table ronde virtuelle consacrée au commerce et à l’environnement.	
À l’hiver 2023	Vidéoconférence conjointe du CCPM et du GSCET.	